



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2022-1198 modifiant le Règlement CO-2019-1076 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques et de réfrigération du Colisée Jean-Béliveau, ainsi que l'exécution de travaux connexes et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 125 871;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 598;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 26 septembre 2022  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate